

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

SUBVENTION AUX ACTIVITÉS

EN COMPLÉTANT CE FORMULAIRE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS D'ADMISSION DU PROGRAMME DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de l'enfant :	Prénom :
Adresse :	
Date de naissance de l'enfant :	Âge :
Nom du père ou de la mère :	
Adresse courriel :	
Téléphone (rés.) :	Travail :
Signature du parent :	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIVITÉ OU LE COURS

Type d'activité ou cours :	
Débutant le :	Se terminant le :
Nom de l'entreprise :	
Adresse :	Code postal :
Frais d'inscription :	(annexer le reçu)
Signature du responsable de l'activité ou du cours :	(Obligatoire)
Téléphone :	Date :

CONDITIONS D'ADMISSION DU PROGRAMME DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- L'enfant doit être résident de Sainte-Julienne;
- L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans;
- La contribution financière équivaut à 30% du coût d'inscription, pour une ou plusieurs activités, jusqu'à concurrence d'un montant annuel maximal de 250 \$ (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022);
- Les frais concernant l'achat ou la location de matériel ou d'équipement, ainsi que les frais de transport ne sont pas considérés comme des frais d'inscription et ne donnent pas droit à la subvention, tout comme des frais liés à de l'hébergement;
- L'aide financière est la même pour 1, 2 ou 3 enfants, etc.;
- Cette aide financière ne s'applique pas pour les joueurs de soccer inscrits avec le FC Sainte-Julienne.

ADMISSIBILITÉ / ACTIVITÉ – COURS

- L'activité pour laquelle la contribution est demandée doit être à caractère sportif (baseball, gymnastique, ringuette, etc.), culturel (cours de peinture, de danse, de musique, etc.), scientifique (astronomie, etc.) ou promouvoir de saines habitudes de vie (cours de cuisine, etc.);
- L'activité doit être offerte par une entreprise, organisme, individu, légalement reconnu, possédant les qualifications et/ou certifications requises. Le cas échéant, des preuves peuvent être demandées;
- La demande d'aide financière doit être transmise dans un délai maximal de 3 mois suivant le paiement total des coûts d'inscription.

NON – ADMISSIBLE :

- Inscription à un programme Sport-Étude d'une concentration scolaire;
- Inscription à une activité parascolaire;
- Inscription à un camp de jour ou colonie de vacances;
- Inscription à une activité déjà offerte dans la programmation de la Municipalité compte tenu que la Municipalité fournit les installations ou les locaux;
- Inscription à une activité qui est déjà subventionnée par la Municipalité;
- Toute pratique libre d'une activité.

CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Fournir un reçu officiel portant la signature de la personne responsable de l'activité ou du cours;
- Respecter le délai maximal de 3 mois (date indiquée sur le reçu) pour déposer la demande d'aide financière ;
- Fournir une preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes, etc.) ;
- Remettre le formulaire, dûment complété par le parent, à la directrice des services culturels et récréatifs de la Municipalité de Sainte-Julienne, Mme Nathalie Lépine :
 - à la réception de l'hôtel de ville, 2450, rue Victoria,
 - dans la chute à livre de la Bibliothèque Gisèle-Paré, 2550, rue Eugène-Marsan
 - par courriel à nathalie.lepine@sainte-julienne.com

VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Sur recommandation de la directrice des services culturels et récréatifs, le versement est effectué dans les deux mois suivant le dépôt de la demande, suite à l'approbation des comptes à payer par le conseil.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

L'aide financière accordée sera versée sous forme de chèque et postée à mon adresse.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document et respecter les conditions donnant droit à la contribution financière.

Signature du parent : _____

Date : _____